

L'hon. M. Drury: Monsieur l'Orateur, je dois remercier l'honorable député de m'avoir posé une question, mais pour l'instant, je n'ai pas d'autre exemple en tête.

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, je pose une question supplémentaire.

Est-ce que cette nouvelle usine d'aluminium ne s'installe pas à La Malbaie précisément parce que cette compagnie a signé un contrat très important avec le gouvernement fédéral qui verra ainsi à absorber sa production pendant les prochaines années?

M. l'Orateur: A l'ordre!

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, je crois que ma question était tout à fait dans l'ordre, et j'invoque le Règlement.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît...

(Traduction)

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît! Le député ne pose pas une question; il fait un exposé ou une déclaration.

(Texte)

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, je crois ma question tout à fait régulière, et j'invoque le Règlement.

(Traduction)

M. l'Orateur: La question est irrecevable. L'honorable député de Port-Arthur.

(Texte)

M. Caouette: Monsieur l'Orateur, je sou mets très respectueusement que lorsqu'un député se lève pour invoquer le Règlement, il a le droit de le faire. C'est ce que le député de Lapointe demande pour le moment.

(Traduction)

M. l'Orateur: La parole est au représentant de Port-Arthur.

(Texte)

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège.

En vertu du Règlement, lorsqu'un député se lève pour poser la question de privilège, je crois que l'Orateur doit l'entendre énoncer sa question de privilège.

Ma question de privilège est la suivante: je voulais me lever pour invoquer le Règlement à la suite d'une question que j'ai posée et dire pourquoi elle était dans l'ordre. Vous m'avez empêché de le faire. Il me semble que j'ai le droit d'invoquer le Règlement lorsque l'occasion se présente. Je vous demande de rendre une décision à ce sujet.

(Traduction)

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît! La parole est au député de Port-Arthur.

M. Fisher: C'est trop fort pour moi.

[M. Caouette.]

M. l'Orateur: Le représentant de Lapointe comprendra sûrement que je suis humain, moi aussi, et qu'il m'est parfois difficile de me faire entendre mais je suis sûr qu'il m'a compris les trois fois où j'ai déclaré que sa question était irrecevable. C'est aussi simple que cela: la question est irrecevable. La parole est au député de Port-Arthur.

M. Caouette: Monsieur l'Orateur, un député désire poser une question...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il-vous-plaît! Le représentant de Villeneuve admettra, je crois, que c'est encore moi qui occupe le fauteuil. Il me ferait grand plaisir d'expliquer au député pourquoi je ne lui accorde pas la parole à ce moment-ci. C'est bien simple: le représentant de Port-Arthur a la priorité puisqu'il s'est levé avant le député de Lapointe. Les députés jouissent de droits égaux à la Chambre. Or, le représentant de Port-Arthur s'est levé le premier. L'autre député pourra poser la question de privilège ou invoquer le Règlement plus tard mais il ne peut le faire dès maintenant. La parole est au représentant de Port-Arthur.

(Texte)

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

QUESTION RELATIVE À UNE DÉCLARATION
DU DÉPUTÉ DE DRUMMOND-ARTHABASKA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur le président, je désire poser une question au premier ministre. Peut-il confirmer la déclaration qu'a faite l'honorable député de Drummond-Arthabaska, dimanche dernier, à Drummondville, voulait que la province de Québec obtiendrait tout ce qu'elle avait demandé lors de la conférence fédérale-provinciale, et que la somme de 42 millions, déjà accordée par le gouvernement fédéral à la province de Québec, n'était qu'un premier acompte sur ce que la province recevrait en vertu de la nouvelle répartition des droits fiscaux?

(Traduction)

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Non, monsieur l'Orateur, je ne puis confirmer cette déclaration que je n'ai pas lue, s'il est vrai qu'on a fait pareille déclaration.

LE NORD CANADIEN

LE CHEMIN DE HAINES—ENTRETIEN DURANT
L'HIVER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre